

Renseignements sur le droit à la retraite

Par BEBE, le 26/05/2009 à 12:34

Bonjour,

Le 8.12.2008 j'ai adressé une demande de simulation du montant de ma retraite à la CNAV en vue de prendre ma retraite le plus tôt possible soit avant le 01.01.2009, date d'entrée en application de la nouvelle loi loi sur la retraite. Ce n'est que le 7.05.2009 que je reçois mon relevé de carrière totalisant 160 trimestres de durée d'assurance régime général au 31.12.2008 au lieu de 161 trimestres car en 2006 j'ai travaillé à la sous-préfecture pour 157 h et je gagnais que 1295 euros, ce salaire est trop faible pour valider un trimestre.

A ce jour, malgré mes rappels, la Cnav me répond que la caisse de retraite au Canada où j'ai séjourné et travaillé pendant quatre années, ne leur avait pas encore communiqué les informations nécessaires pour le calcul de ma retraite. J'ai alors contacté le Canada qui m'a dit leur avoir communiqué tous les renseignements depuis le 6.05.2009.

Entretemps, j'ai fait une demande d'allocation équivalent retraite auprès de Pôle Emploi qui a été refusée car la CNAV leur avait remis une attestation de carrière en précisant " au 07/05/2009 vous totalisez 160 trimestres au régime général" au lieu de 31.12.2008. Selon Pôle Emploi depuis le 01.01.2009 l'allocation équivalent retraite n'existe plus.

Je suis née en août 1952, avais commencé à travaillé en juillet 1969 et élevé deux enfants qui ont maintenant 25 et 30 ans. Je suis en recherche d'emploi de fin de droits depuis novembre 2008.

Pouvez vous me dire si j'ai droit à la retraite et depuis quand ? Est-ce mon dossier est viable pour un recours juridique ?

Je vous en remercie, Cordialement

Par kingdom, le 04/06/2009 à 14:55

non vous n'avez pas le droit à la retraite, à moin de remplir les condition de la retraite avant 60ans.

http://www.legislation.cnav.fr/web/regle/regle_frame.htm